

Préface

Moussa F.

in

Elloumi M. (ed.), Jouve A.-M. (ed.), Napoléone C. (ed.), Paoli J.C. (ed.).
Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM

Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 66

2011

pages 3-4

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=801368>

To cite this article / Pour citer cet article

Moussa F. **Préface**. In : Elloumi M. (ed.), Jouve A.-M. (ed.), Napoléone C. (ed.), Paoli J.C. (ed.).
Régulation foncière et protection des terres agricoles en Méditerranée. Montpellier : CIHEAM, 2011. p. 3-4 (Options Méditerranéennes : Série B. Etudes et Recherches; n. 66)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

Préface

Accorder à un juriste le privilège de préfacer un travail de cette importance, réalisé essentiellement par des spécialistes agraires de haut niveau, est un grand honneur fait au droit. Ainsi les responsables de cette publication ajoutent à leur compétence scientifique agraire et sociale leur sensibilité aux sciences juridiques. En réalité cela n'est pas surprenant s'agissant de la question foncière, objet de ces actes.

La question foncière se trouve en effet à la croisée de beaucoup de disciplines, le droit étant, à ce titre, bien situé comme cela est attesté par la place qu'occupent les biens patrimoniaux et immobiliers dans les codes civils, domaniaux et autres législations sur les espaces ruraux dans tous les pays méditerranéens concernés par cette recherche et ailleurs. Sur un autre plan, le plan politico social, la question foncière n'a jamais cessé aussi d'être parmi les préoccupations des gouvernements et même des institutions internationales, surtout quand la question prend une ampleur mondiale.

C'est ainsi que l'organisation de ce travail de recherche a coïncidé avec le retour de cette question au devant de la scène, suite à la crise des produits agricoles et alimentaires de 2007-2008 qui a mis en évidence les difficultés de certains pays, notamment ceux de la rive sud de la Méditerranée, à assurer leur sécurité alimentaire et à s'approvisionner sur le marché international. Ce retour se justifie aussi par la course à l'accession aux terres agricoles par des investisseurs étrangers, notamment les fonds souverains de certains pays, afin de s'assurer des sources d'approvisionnement direct dans des zones à haut potentiel agricole. Il met en lumière le retard accusé par la recherche sur ces questions qui n'ont plus constitué un thème central des principaux organismes de recherche.

A cela s'ajoute, en filigrane, la question de la recherche du juste équilibre entre la vision productiviste qui relègue les préoccupations environnementales au second plan et la vision des défenseurs de l'agriculture biologique et de la conservation des espaces ruraux. La position de ces derniers se trouvera renforcée par le rapport de la FAO de 2007 qui démontre que l'agriculture biologique permet la réalisation de l'autosuffisance alimentaire mondiale.

C'est dans ce contexte qu'il faut saluer la persévérance d'un groupe de chercheurs méditerranéens qui ont maintenu une activité de recherche sur les questions foncières depuis les années 1990 et qui ont formalisé leurs échanges, en 2007, par la création d'un réseau. Il s'agit d'un réseau méditerranéen pluridisciplinaire d'échanges et de comparaison d'expériences sur la question foncière qui s'est constitué à l'initiative du CIHEAM-IAMM et de l'INRA France : le réseau FONCIMED regroupe ainsi des chercheurs des différents pays de la région et ce, dans la perspective d'apporter des connaissances utiles aux décideurs publics du bassin méditerranéen souhaitant mettre en œuvre des mesures de protection des espaces agricoles,

S'appuyant sur une enquête portant sur les modes de régulation de l'accès à la terre et sur des études approfondies dans chaque pays, les matériaux réunis dans ce numéro ont été présentés lors du premier séminaire organisé par le réseau FONCIMED à Antalya en Turquie (du 8 au 12 octobre 2008) sur le thème des « modes de régulation des échanges fonciers et de l'occupation du sol ». Les recherches présentées visent en premier lieu à connaître la nature des outils utilisés ou mobilisables par l'action publique. En second lieu, elles tendent à comprendre la relation entre l'action publique et les comportements sociaux ou économiques sur lesquels elle est censée influencer, afin d'identifier les causes de non-efficacité des mesures mises en œuvre et de dégager des enseignements transférables.

L'enquête organisée au sein du réseau FONCIMED, au cours de l'année 2008, dans huit pays méditerranéens : Albanie, Algérie, France, Grèce, Italie, Maroc, Portugal et Tunisie, a permis de détailler l'organisation administrative des différentes situations nationales, en précisant les

domaines de compétence des acteurs, notamment publics, intervenant sur le foncier, ainsi que les différents instruments utilisés.

Les recherches dont sont issues les autres contributions portent d'une part sur les instruments mis en place ou mobilisés par les pouvoirs publics afin de réguler l'accès au foncier agricole et d'autre part sur les stratégies des acteurs.

Concernant les modes de régulation mis en place par les pouvoirs publics, les différentes contributions, sans oublier les résultats de l'analyse comparative développée à partir de l'enquête, mettent en lumière des convergences institutionnelles et juridiques entre les politiques publiques de régulation des usages des sols, même si les itinéraires historiques sont différents. Elles ont, par ailleurs, dégagé de fortes disparités dans leur expression sur le terrain. Ce qui montre la pertinence de confronter les processus spatiaux à l'œuvre sur le pourtour méditerranéen, aux éléments d'ordre démographique, structurel ou économique, qui modifient les conditions de mise en œuvre des dispositifs publics.

L'analyse des stratégies des acteurs a, quant à elle, révélé le décalage entre le cadre formel mis en place dans chaque pays par les pouvoirs publics et le comportement des acteurs sur le terrain. Ce décalage provient en premier lieu des différences dans les conditions de mise en œuvre des dispositions réglementaires (ancienneté du dispositif de protection des terres agricoles, cohérence entre les niveaux d'application, hétérogénéité des régimes fonciers, etc.) ; il est aussi le reflet des pratiques foncières des acteurs publics et privés (non respect des règles, pratiques spéculatives ou encore la mise en place de contre-pouvoirs, etc.).

Si les apports de cette livraison sont importants, beaucoup reste à faire. En effet, la question foncière est très complexe et elle est au centre de la problématique du développement agricole et rural et de l'articulation entre les différents secteurs de l'économie. Elle devrait de ce fait mobiliser différentes disciplines et approches, notamment les sciences juridiques, l'économie et particulièrement la nouvelle économie institutionnelle, ainsi que la socio-anthropologie et la géographie, en considérant la terre comme une ressource parmi d'autres et l'agriculture un de ses multiples usages.

Toujours est-il que la recherche qui nous semble devoir bénéficier du plus grand soutien c'est celle qui porte sur la production de connaissance sur les normes et les règles pour une gestion durable des sols et de l'eau qui doivent être perçus comme ressources naturelles à protéger.

C'est donc avec satisfaction que nous découvrons, à travers ces articles, la confirmation que l'une des vocations de FONCIMED est d'œuvrer dans cette perspective de valorisation de la dimension environnementale des espaces ruraux sans négliger, pour autant, l'un des objectifs du millénaire de combattre la faim et d'assurer la sécurité alimentaire. Il s'agit là d'un engagement à saluer et la consécration d'une édition destinée à l'examen d'expériences méditerranéennes comparées permettra une appréciation objective de ce défi et de bien d'autres aussi.

Ainsi la publication de ce numéro spécial de la revue « Options Méditerranéennes » témoigne du sérieux de ce réseau, contribue à la visibilité de ses travaux riches et variés et confirme le bien fondé de la pluridisciplinarité de la recherche dans un tel secteur, ce qui lui doit la reconnaissance du juriste qui a été invité à dire un modeste mot à travers cette préface.

M.L. Fadhel Moussa

Professeur, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques Politiques et Sociales de Tunis.